



Le Plan Climat Air Énergie Territorial

Moteur de l'action territoriale dans la lutte contre le changement climatique et la pollution de l'air

Un PCAET, qu'est-ce que c'est ?

Le Plan Climat-Air-Energie Territorial (PCAET) est un projet territorial de développement durable, à la fois stratégique et opérationnel. Établi pour 6 ans, il prend en compte l'ensemble de la problématique climat-air-énergie autour de plusieurs axes d'actions :

- La réduction des émissions de gaz à effet de serre
- L'adaptation au changement climatique
- L'amélioration de la qualité de l'air
- La réduction des consommations d'énergie
- Le développement des énergies renouvelables

La loi confie la mise en place des PCAET aux établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) de plus de 20 000 habitants. C'est donc la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine qui en a la responsabilité sur son territoire.

Il s'agit d'une démarche transversale dans laquelle toutes les interventions des collectivités sont repensées au regard de l'énergie et du climat. Elle permet de matérialiser l'ensemble des politiques menées par l'agglomération et les communes sur le territoire pour rendre l'action climat-énergie cohérente et lisible, et articulée avec les démarches locales, comme [le Schéma de Cohérence Territoriale \(SCoT\)](#).

Les objectifs du PCAET

Le plan climat doit participer à l'atteinte des objectifs que la France s'est fixée en matière de lutte contre le changement climatique et de maîtrise de l'énergie, à travers la Loi [Transition Énergétique pour la Croissance Verte](#) de 2015

- Réduction de 40 % des émissions de gaz à effet de serre en 2030 par rapport à 1990,
- Réduction de 20 % de la consommation énergétique finale en 2030 et de 50 % par rapport à 2012,
- 32 % d'énergies renouvelables dans la consommation finale d'énergie, à l'horizon 2030

Les étapes du PCAET

L'élaboration du PCAET passe par plusieurs phases qui vont de l'élaboration du diagnostic (Profil Climat du territoire), à la mise en œuvre d'actions préalablement validées en conjointement avec les acteurs et partenaires de la Communauté d'Agglomération.



EN SAVOIR PLUS SUR LE PCAET

Une démarche stratégique pour Melun Val de Seine

Le Conseil communautaire a adopté son Plan Climat Air Énergie Territorial par délibération en date du 23 janvier 2017. Ce Plan répond aux obligations et aux enjeux nationaux et régionaux, fixés par [la Loi de transition énergétique](#) et le [Schéma régional du Climat, de l'Air et de l'Énergie \(SCRAE\)](#).

35 actions concrètes pour la transition énergétique de

<https://www.melunvaldeseine.fr/lagglomeration/developpement-durable/plan-climat-air-energie-territorial/>

Melun Val de Seine

Le plan d'action du PCAET coconstruit est composé de 3 axes stratégiques correspondant aux 3 échelles d'intervention de l'Agglomération, déclinés autour de 10 objectifs et de 35 actions opérationnelles.

[Découvrir les axes, les objectifs et actions du PCAET de Melun Val de Seine](#)

[Connaitre la qualité de l'air dans ma commune](#)

Un bilan en 2022 en attendant la révision

Un bilan a été réalisé en 2022, permettant de mettre en avant les évolutions attendues pour la révision du PCAET, adopté en 2017 et arrivant à échéance.

Ce bilan final permet de souligner une avancée notable sur certains grands enjeux comme la mobilité, la rénovation énergétique de l'habitat ou les énergies renouvelables. Toutefois, une attention devra être portée à l'avenir sur l'intégration des enjeux Climat-Air-Énergie dans les documents d'urbanisme, la nécessité d'une transversalité et d'une mobilisation plus forte des acteurs du territoire.

La révision à venir pour 2023-2024 aura la volonté :

- de continuer à traiter l'atténuation climatique et la réduction des émissions de GES mais également de l'actualiser en étoffant la vision d'adaptation au changement climatique, de résilience et de sobriété ;
- de traiter davantage sur la préservation des ressources et le développement d'une économie circulaire à travers la ressource eau, biodiversité et qualité de l'air.

Tous ces éléments sont consultables sur le [bilan disponible ici](#).

ALLER PLUS LOIN SUR LE SITE

➤ [Le Plan de prévention du Bruit dans l'Environnement](#)

➤ [Le Plan Paysage](#)



COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION MELUN VAL
DE SEINE
297, rue Rousseau Vaudran CS
30187
77198 Dammarie-lès-Lys Cedex
01 64 79 25 25

HORAIRES :
Lun - Ven : 8h30 > 12h15 - 13h30 > 17h30